

Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

L'an **deux mil dix-sept, le quatorze décembre à vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 décembre 2017

Présents : Mmes **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **SAMSON** Stéphanie, **LARMUTH** Angéla, **VARIN** Chantal, MM **FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **PAPIN** Stéphane, **ROBICHON** Hervé, **SITEAU** Anthony.

Absent excusé : **BONNEAU** Pascal

Absent: **DECHAINE** Bruno

A donné pouvoir : **BONNEAU** Pascal à **ETAVARD** Catherine,

Secrétaire de séance : **ROBICHON** Hervé

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité

PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG 079/2017

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant pour l'aménagement du centre-bourg.

	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC		
Bureau étude	13 000,00	15 600,00	CAP79	38 930,00
Suivi des travaux	14 956,00	17 948,00	DETR	95 177,00
Imprévu	5 000,00	6 000,00	Aide à la décision	8 000,00
Travaux avec option	271 936,00	326 328,00	TVA	50 000,00
Frais administratifs	5 000,00	6 000,00	Emprunt	100 000,00
			Autofinancement	79 769,00
	309 892,00	371 876,00		371 876,00

Le conseil municipal, après avoir étudié ce plan, adopte à l'unanimité le plan de financement pour un montant de 309 892 € HT soit 371 876 € TTC.

DEMANDE D'EMPRUNT – AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – 080/2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de deux établissements de crédit pour le financement de l'aménagement du centre-bourg.

Le conseil municipal a pris note de ces propositions mais décide d'attendre la proposition d'un autre établissement de crédit et de prendre une décision début 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION – ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT DES TREUILLERES – 081/2017

Suite à un accident, l'éclairage public du lotissement des Treuillères est à remplacer. Le SIEDS propose le remplacement du point lumineux pour un montant de 480 € HT – 576 € TTC. Le syndicat peut octroyer une subvention d'environ 50 %.

Le conseil municipal après avoir étudié le dossier

- accepte les travaux proposés
- autorise M. le Maire à solliciter une aide financière pour ce projet
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces travaux.

REMPACEMENT DE PORTE DANS UN LOGEMENT COMMUNAL – 082/2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la porte du logement communal loué par Mme Legrand est défectueuse et doit être remplacée. La SARL FOUCHER Constructions propose un remplacement pour un montant de 994,64 € HT, soit 1 193,57 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le devis proposé et autorise M. le Maire à signer le devis.

POSE DE PORTE DANS LE LOCAL DE CHASSE – 083/2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il n'y a pas de porte à l'appentis du local de chasse. Il propose l'installation d'une porte et soumet au conseil municipal le devis de la SARL FOUCHER Constructions pour un montant de 711,32 € HT, soit 853,58 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le devis proposé et autorise M. le Maire à signer le devis.

POSE D'UNE DALLE BETON AU GARAGE « AGRI-BRUNETTE » – 084/2017

Monsieur le Maire informe que le locataire d'« Agri-Brunette » souhaite réaliser un investissement d'un pont voiture à 2 colonnes et pour cela il faut créer une plate-forme de 4 m². Le bâtiment appartenant à la commune, les travaux de terrassement sont à la charge de celle-ci. La SARL FOUCHER Constructions propose de faire cette dalle pour un montant de 1 045,85 € HT, soit 1 255,02 € TTC.

Après en avoir délibéré et pour ne pas pénaliser le locataire, le conseil municipal, accepte le devis proposé et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

REMBOURSEMENT DUNE CONCESSION 085/2017

Monsieur et Madame DUPEUX ont quitté la commune et souhaitent annuler la concession au cimetière communal qu'ils avaient prise le 18 mai 2000 (concession 155).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de reprendre la concession N° 155 et de rembourser la somme de 65 € (Soixante-cinq euros) à M. et Mme DUPEUX.

LIMITE DE PLANTATION DES HAIES POUR LES EOLIENNES 086/2017

Mme Angélique BLAINEAU, Messieurs Anthony SITEAU, Etienne FOUCHÉ et Hervé ROBICHON, sont intéressés par la délibération à prendre, sortent de la salle du conseil municipal et ne participent pas au vote. Cette délibération est prise sous la présidence de Mme Catherine ETAVARD, Adjointe.

Suite à l'implantation des éoliennes sur le territoire communal, le constructeur doit planter des haies et le Conseil Municipal doit décider des limites parcellaires de ces plantations.

Il est proposé que les plantations soient à une distance de 20 cm de la limite des chemins communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition de limite à 20 cm.

NOUVEAUX DELEGUES DU SIEDS - 087/2017

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu par le SIEDS concernant la participation de la commune aux réunions de celui-ci.

Après avoir discuté avec les intéressés, le conseil municipal décide de maintenir les délégués du SIEDS, Monsieur Hervé ROBICHON délégué titulaire et Monsieur Stéphane PAPIN dans leurs fonctions.

IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL – 088/2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la Société Italic79 pour l'impression du bulletin municipal. Cette proposition est de 969 € HT pour 30 exemplaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer le devis.

VŒUX DU MAIRE – 089/2017

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'organiser la cérémonie des vœux du Maire le vendredi 5 janvier à 18h30.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition.

POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE PROJET EOLIEN VOLKSWIND SUR LA COMMUNE – 090/2017

Monsieur le Maire informe que la société VOLKSWIND de Limoges l'a contacté et n'a pas attendu la réponse du conseil municipal pour rencontrer et faire signer des documents à des propriétaires de terrain, il précise également qu'elle colporte de fausses informations.

Après discussion, le conseil municipal maintient sa position prise par délibération n°48/16 le 16 juin 2016, à savoir qu'un nouveau projet apporterait plus de contraintes que d'avantages.

Après vote, le conseil municipal s'est prononcé par 10 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

Prochain réunion de conseil le 18 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Fait à Clussais la Pommeraie,

Le 15 décembre 2017

Le Maire, Étienne FOUCHÉ